

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

REGLEMENT

Pour le paiement en plusieurs chèques, merci de joindre tous les chèques (voir modalités ci-dessous).

A l'inscription l'acompte sera encaissé (+ le montant de la chambre individuelle).

Pour les autres modes de règlement (espèces, CB et virement), **le solde sera à régler au plus tard le 31 décembre 2024.**

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect de paiement dans les délais impartis, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues.

MODES DE REGLEMENT

- Par CB sur la plateforme VENIO :
<https://romejubile2025-rome.venio.fr/fr>
- En chèque(s) (libellés à l'ordre du Service des Pèlerinages)
Pour le paiement en plusieurs chèques, merci d'envoyer la totalité des chèques en mettant au dos la date de la mise en encaissement pour chacun.
- En virement bancaire
Sur l'ordre de virement, mettre votre nom et le pèlerinage concerné.
- espèces (à remettre en mains propres)

CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	13306	00421	23113605596	95
IBAN ETRANGER	FR76 1330 6004 2123 1136 0559 695			BIC AGRIFRPP833
Domiciliation	Nom et adresse du titulaire			
ESPACE CI (00421)	ASSOC. DIOCESAINE SERVICE PELERINAGES 183 COURS DE LA SOMME CS 21386			
Tél : 0557262087	33034 BORDEAUX CEDEX			

PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Ce voyage n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite.

CONDITIONS NECESSAIRES POUR PARTICIPER AU PELERINAGE

Ce pèlerinage nécessite d'être en capacité de pouvoir marcher quelques centaines de mètres et tenir la position debout de façon prolongée. En m'inscrivant j'atteste de cette capacité. A défaut, j'accepte d'attendre à l'hébergement ou dans le bus en cas de difficultés à suivre le groupe sans demander une quelconque compensation.

FORMALITES SANITAIRES

Pas de formalités particulières

ANNULATION

ANNULATION PAR LE PELERIN

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation.

Frais d'annulation :

Le voyageur a la possibilité d'annuler le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne et par dossier, sur le prix total du pèlerinage) :

En cas d'annulation :

- avant le 17/12/2024 : pas de pénalité,
 - du 18/12/2024 au 01/01/25 : montant de l'acompte,
 - du 02/01/25 au 13/01/25 : 30 % du prix du pèlerinage,
 - du 14/01/25 au 22/01/25 : 50 % du prix du pèlerinage,
 - du 23/01/25 au 29/01/25 : 75 % du pèlerinage,
 - à partir du 30/01/25 : 100 % du prix du pèlerinage.
- Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement.

ANNULATION PAR LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES OU AGENCE DE VOYAGE

Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages ou par l'agence de voyage coorganisatrice si le nombre minimum de participants n'est pas atteint ou en cas de force majeure (troubles politiques, conditions sanitaires,...).

Le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

RECLAMATION et MEDIATION

Le pèlerin peut saisir la direction diocésaine des pèlerinages de Bordeaux de toute réclamation à l'adresse suivante : Service diocésain des pèlerinages - Maison Saint-Louis Beaulieu, 145 rue St Genès 33000 Bordeaux, par lettre avec accusé de réception ou par email à : pelerinages@bordeaux.catholique.fr ; accompagné de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

REGLEMENT

Pour le paiement en plusieurs chèques, merci de joindre tous les chèques (voir modalités ci-dessous).

A l'inscription l'acompte sera encaissé (+ le montant de la chambre individuelle).

Pour les autres modes de règlement (espèces, CB et virement), **le solde sera à régler au plus tard le 31 décembre 2024.**

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect de paiement dans les délais impartis, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues.

MODES DE REGLEMENT

- Par CB sur la plateforme VENIO :
<https://romejubile2025-rome.venio.fr/fr>
- En chèque(s) (libellés à l'ordre du Service des Pèlerinages)
Pour le paiement en plusieurs chèques, merci d'envoyer la totalité des chèques en mettant au dos la date de la mise en encaissement pour chacun.
- En virement bancaire
Sur l'ordre de virement, mettre votre nom et le pèlerinage concerné.
- espèces (à remettre en mains propres)

CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	13306	00421	23113605596	95
IBAN ETRANGER	FR76 1330 6004 2123 1136 0559 695			BIC AGRIFRPP833
Domiciliation	Nom et adresse du titulaire			
ESPACE CI (00421)	ASSOC. DIOCESAINE SERVICE PELERINAGES 183 COURS DE LA SOMME CS 21386			
Tél : 0557262087	33034 BORDEAUX CEDEX			

PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Ce voyage n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite.

CONDITIONS NECESSAIRES POUR PARTICIPER AU PELERINAGE

Ce pèlerinage nécessite d'être en capacité de pouvoir marcher quelques centaines de mètres et tenir la position debout de façon prolongée. En m'inscrivant j'atteste de cette capacité. A défaut, j'accepte d'attendre à l'hébergement ou dans le bus en cas de difficultés à suivre le groupe sans demander une quelconque compensation.

FORMALITES SANITAIRES

Pas de formalités particulières

ANNULATION

ANNULATION PAR LE PELERIN

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation.

Frais d'annulation :

Le voyageur a la possibilité d'annuler le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne et par dossier, sur le prix total du pèlerinage) :

En cas d'annulation :

- avant le 17/12/2024 : pas de pénalité,
 - du 18/12/2024 au 01/01/25 : montant de l'acompte,
 - du 02/01/25 au 13/01/25 : 30 % du prix du pèlerinage,
 - du 14/01/25 au 22/01/25 : 50 % du prix du pèlerinage,
 - du 23/01/25 au 29/01/25 : 75 % du pèlerinage,
 - à partir du 30/01/25 : 100 % du prix du pèlerinage.
- Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement.

ANNULATION PAR LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES OU AGENCE DE VOYAGE

Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages ou par l'agence de voyage coorganisatrice si le nombre minimum de participants n'est pas atteint ou en cas de force majeure (troubles politiques, conditions sanitaires,...).

Le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

RECLAMATION et MEDIATION

Le pèlerin peut saisir la direction diocésaine des pèlerinages de Bordeaux de toute réclamation à l'adresse suivante : Service diocésain des pèlerinages - Maison Saint-Louis Beaulieu, 145 rue St Genès 33000 Bordeaux, par lettre avec accusé de réception ou par email à : pelerinages@bordeaux.catholique.fr ; accompagné de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel

AUTORISATION POUR LE TRAITEMENT DES DONNEES (RGPD)

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est, depuis le 25 mai 2018, le cadre européen de traitement et de la circulation des données personnelles. Renforçant vos droits, il vise à responsabiliser les acteurs traitant des données. Nous avons pris les mesures nécessaires pour nous y conformer.

Vos données personnelles sont traitées par la directrice du Service diocésain des Pèlerinages, responsable du traitement, afin de :

- Emettre les tickets d'avion ou de train ou de bateau ou...
- Faire les démarches auprès des ambassades ou consulats pour l'obtention de Visa.
- Traitement des dossiers sinistres auprès des assureurs.
- Exécuter ses obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur.
- Conclure, gérer, exécuter « de façon générale » le voyage auquel vous participez.
- Etablir une correspondance entre les personnes inscrites au pèlerinage.
- Envoyer des propositions de nouveaux pèlerinages.
- Permettre à l'association diocésaine de Bordeaux d'utiliser ces données.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de limitation au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez également limiter la portabilité des données personnelles que vous nous avez confiées. Vous disposez enfin d'un droit d'opposition, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement de vos données personnelles à des fins de recherche et développements, de prévention et de lutte contre la fraude.

Vous pouvez exercer vos droits auprès du Service diocésain des Pèlerinages à l'adresse suivante : SERVICE DIOCESAIN DES PELERINAGES, Protection des données personnelles 145 rue Saint-Genès CS 11939 33081 Bordeaux cedex ou envoyer un courriel à pelerinages@bordeaux.catholique.fr

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de ce pèlerinage organisé par le diocèse de Bordeaux,

J'autorise ma participation à titre gratuit aux séances de prises de vue réalisés par la Direction du Service des Pèlerinages lors du pèlerinage.

L'utilisation des images sonores ou diffusions sur tous supports et/ou modes d'exploitation désignés ci-après : Newsletter, Site web, Articles de presse, Réseaux sociaux.

Ainsi, vous reconnaissez et acceptez que votre image, votre nom, votre adresse, numéro de téléphone et adresse mail, votre voix, votre interview et tout ce qui aura pu être filmé ou photographié vous concernant puissent être fixés et/ou utilisés et/ou reproduits, représentés ou adaptés en tout ou partie par le diocèse de Bordeaux, à titre gracieux.

Je garantis avoir tout pouvoir pour accorder la présente autorisation. Je garantis le diocèse de Bordeaux contre toute action ou contestation de tiers concernant l'utilisation et l'exploitation de mon image, de ma voix et de mes propos.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 5 ans. Et au plus tard à la fin de la promotion du pèlerinage pour lequel mon image sera utilisée.

Vous comprenez et acceptez que votre accord n'oblige nullement le diocèse de Bordeaux à utiliser votre interview et/ou les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître.

En outre, les adresses, numéros de téléphone et adresses mail que vous avez renseignés sont nécessaires dans le cadre de la gestion des images collectées par le diocèse de Bordeaux et leur utilisation par le service diocésain des pèlerinages. Elles sont destinées au directeur du service diocésain des pèlerinages sis Maison Saint-Louis Beaulieu, 145 rue St Genès 33000 Bordeaux.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi qu'un droit d'opposition. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercées, après votre décès ces droits.

Vous pouvez exercer ces droits auprès du directeur du service diocésain des pèlerinages du diocèse de Bordeaux à l'adresse suivante : SERVICE DIOCESAIN DES PELERINAGES , 145 rue St Genès CS 11939 33000 Bordeaux cedex. ou envoyer un courriel à pelerinages@bordeaux.catholique.fr

Enfin vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière des données à caractère personnel.

Immatriculation au registre des opérateurs de voyage et de séjours ATOUR France : IMO33110062

Contrat responsabilité civile professionnelle : Mutuelle Saint Christophe - n° 0020820020000287

N° garantie financière : ATRADIUS- 555022

Assurance assistance et rapatriement des pèlerins : Mutuelle Saint Christophe